



Paris, le 16 avril 2025

Communiqué de presse

Nomination des membres de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Le décret du 15 avril 2025 portant nomination des membres de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) a été publié au *Journal officiel*.

À compter du **1er mai 2025**, seront membres de la Commission :

Sur proposition du vice-président du Conseil d'État :

- **Mme Francine MARIANI-DUCRAY**, conseillère d'État honoraire, reconduite dans ses fonctions.
- **M. Patrick GANDIL**, conseiller d'État en service extraordinaire.
- **M. Michel DELPUECH**, conseiller d'État en service extraordinaire honoraire.

Sur proposition du premier président de la Cour de cassation :

- **Mme Blandine FROMENT**, avocate générale exerçant les fonctions de procureure générale près une cour d'appel honoraire, renouvelée dans son mandat.
- **M. Denis JARDEL**, conseiller doyen honoraire.
- **M. Philippe LAGAUCHE**, avocat général à la chambre criminelle.

Sur proposition du premier président de la Cour des comptes :

- **M. Christian CHARPY**, président de chambre.
- **Mme Catherine DEMIER**, présidente de chambre, reconduite dans ses fonctions.
- **Mme Catherine PERIN**, conseillère maître.

A propos de la CNCCFP

La CNCCFP est une autorité administrative indépendante (AAI) créée par la loi du 15 janvier 1990 dans une volonté de rendre plus transparents, plus démocratiques et mieux contrôlés les mécanismes de financement de la vie politique. Agissant au nom de l'État sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement, elle assure le contrôle des comptes de campagne des candidats aux élections et la vérification des obligations comptables des partis politiques.

Contact presse

Pôle Communication et relations publiques

Service-communication@cnccfp.fr

Suivez l'actualité de la CNCCFP

 @cnccfp_officiel

 @Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

